

Alternatives économiques : La réforme du code du travail: travailler plus pour gagner moins

André Gauron, est économiste, magistrat honoraire à la Cour des comptes et ancien conseiller de Pierre Bérégovoy au ministère de l'Economie et des Finances.

L'été 2015 aura été celui de la critique tous azimuts du code du travail : trop volumineux, illisible. Les rapports annoncés de l'Institut Montaigne et de Terra Nova, en attendant celui de la mission confiée à Jean-Denis Combrexelle, étaient donc attendus avec intérêt. On pouvait espérer des propositions précises pour rendre le code plus clair (par exemple, distinguer ce qui concerne l'entreprise des mesures qui organisent le dialogue social ou la formation professionnelle aux niveaux régional et national) et en éliminer un certain nombre d'articles.

Pas du tout. Oubliée l'épaisseur du code. Haro sur la loi. Vive les accords d'entreprise (version Institut Montaigne) ou de branche (version Terra Nova). Sur quoi porteraient ces accords : la durée du travail, le salaire minimum, la possibilité de changer les contrats de travail individuels par un accord collectif, les motifs de licenciements. Pas de quoi alléger le code (il faudra réécrire les articles existants).

Il s'agit ni plus ni moins de permettre par des accords d'entreprise ou de branche de réduire les salaires et de pouvoir licencier ceux qui refuseraient une telle baisse

Chacun l'aura compris, l'objectif de tout ce battage sur le code du travail est ailleurs. Il s'agit ni plus ni moins de permettre par des accords d'entreprise ou de branche de réduire les salaires et de pouvoir licencier ceux qui refuseraient une telle baisse. Que l'on modifie ou non la durée légale du travail est secondaire. Ce qu'elle détermine, ce n'est pas la durée effective du travail dans les entreprises, mais le déclenchement des heures supplémentaires et donc des majorations salariales qui vont avec. Voilà ce dont le patronat voudrait s'affranchir par un accord d'entreprise ou de branche.

Haro sur le Smic

De même, aimerait-il voir un salaire minimum interprofessionnel national (le Smic) disparaître au profit de salaires minimums négociés par entreprise ou par branche, bien sûr plus faibles. Peu probable que l'on trouve des syndicats pour signer des accords majoritaires en ce sens. Avec la défiscalisation des heures supplémentaires, l'ancien président Nicolas Sarkozy avait inventé le « *travailler plus pour gagner plus* » payé d'ailleurs par le contribuable, on imagine mal la gauche adopter des propositions qui se traduiraient par un « *travailler plus pour gagner moins* ».

André Gauron, est économiste, magistrat honoraire à la Cour des comptes et ancien conseiller de Pierre Bérégovoy au ministère de l'Economie et des Finances.